

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 21 novembre 2023  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 novembre 2023  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Excusés :**

Mme COUSIN (Conscience Humanitaire)

### **Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme AMBROIS), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_162

### **Adhésion à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nationale et Régionale**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin adhère depuis 2017 à la Fédération des Acteurs de la Solidarité au niveau national. Deux cotisations permettent à la FAS de fonctionner :

- une cotisation fédérale qui permet le fonctionnement des activités supports du siège national et régional : appui juridique, lobbying, communication, organisation des événements. Une partie de cette cotisation est réservée à la fédération régionale pour soutenir son fonctionnement. Elle est obligatoire pour tous les adhérents de la Fédération au niveau national ;
- une contribution régionale qui permet à la Fédération Normandie d'être plus forte et présente auprès de ces adhérents. Elle est obligatoire pour l'ensemble des adhérents Normands. Ce soutien financier contribue au développement et à l'animation de la Fédération localement qui est complémentaire de celui mené par le siège national. Il permet à la Fédération d'être indépendante des pouvoirs publics et porter les revendications du réseau.

Lorsque ces deux cotisations sont réglées, il est possible de voter lors de l'assemblée générale et de se présenter au Conseil d'Administration.

Considérant l'intérêt pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin d'adhérer à la FAS Nationale et à la Fédération Normandie, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Fédération Normandie pour l'année 2023 s'élevant à 250 €,
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour la FAS Nationale pour l'année 2024 s'élevant à 1 945,88 €,
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Fédération Normandie pour l'année 2024 s'élevant à 250 €,
- de signer les documents y afférent.

1 personne ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20231130-DEL\_2023\_162-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**